

Lundi 7 janvier 2019

DIPLÔME D'EXPERT AUTOMOBILE

Le diplôme d'expert en automobile est homologué au niveau III (bac+2).

Il est composé de 3 unités de contrôle : A (domaine général), B (domaine technologique), C (épreuves professionnelles). Seuls les candidats titulaires ou dispensés des unités de contrôle A et B sont autorisés à se présenter à l'unité de contrôle C.

Pour déposer sa candidature, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- être **titulaire** d'un **diplôme de niveau IV** ou titre homologué au niveau IV (cette condition est exigible dès l'inscription à la première unité de contrôle)
Conditions de pratique professionnelle pour unité C
- **justifier** au 1^{er} octobre 2018 d'une **expérience professionnelle dans la réparation automobile de trois ans**, ramenée à un an pour les titulaires des diplômes précisés en annexe
- **justifier** au 1^{er} octobre 2018 de **deux années en tant qu'expert automobile stagiaire**

Le registre d'inscriptions à la session 2018 du diplôme d'expert automobile est ouvert jusqu'au 16 janvier 2019, par dossier téléchargeable sur le site de l'académie de Limoges <http://www.ac-limoges.fr>

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser, avant la date de clôture des inscriptions, au rectorat – division des examens et concours (bureau Dec 4 – tél 05 55 11 40 87).

CONTACT PRESSE

Séverine Delage

Chargée de la communication

T 05 55 11 43 65 - 06 78 89 34 29

ce.communication@ac-limoges.fr

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**
